



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024**

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

Numéro de délibération	Objet	Résultat du vote
44	SUBVENTION ASSOCIATION LA MAISON DES ÉPHÉMÈRES	APPROUVÉ
45	DIA D 65 – D 443 7 RUE DE LA MAIRIE	APPROUVÉ
46	CLECT TRANSFERTS DE CHARGES RESTITUTION AUX COMMUNES DES AIRES MULTISPORTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE 1^{er} JANVIER 2025	APPROUVÉ

Marolles, le 4 septembre 2024

Isabelle SOIRAT

Maire





**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 44/2024**

Séance du 4 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, M. Fabien GILLES, Jean-Marc FOURICQUET

Absents avec procuration :

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Anne STORELLI à Fabien GILLES

Absents : Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Benoit CHARTÉ

Secrétaire de séance : M. Fabien GILLES

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
26/08/2024	26/08/2024	13	8	3	2

SUBVENTION ASSOCIATION LA MAISON DES ÉPHÉMÈRES

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que l'association La Maison des Éphémères organise une course d'orientation « Nettoyons Marolles » le samedi 12 octobre 2024.

Suite à la demande de l'association, de contribuer à l'organisation d'une collation pour les participants, Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 100.00 € afin de soutenir l'association dans sa démarche qui contribue à l'embellissement du village

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 100.00 € pour soutenir l'association,
- ✓ **MANDATE** Madame La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

A Marolles, le 4 septembre 2024

Isabelle SOIRAT



Fabien GILLES

Secrétaire de séance,

Signature numérique

Accusé de réception
047274101289-20240905-2024-44-DE
Date de réception : 2024/09/09
17:36:04 +02'00'



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 45/2024**

Séance du 4 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Isabelle SOIRAT, Maire.**

Présents : Mme Isabelle SOIRAT,

Mme : Karine LORANT, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET

M. Benoit GENAY, Nicolas CONTENT, M. Fabien GILLES, Jean-Marc FOURICQUET

Absents avec procuration :

Marina HARDOUIN à Isabelle SOIRAT

Anne STORELLI à Fabien GILLES

Absents : Mme Manon CASTEUBLE, Leslie GROISIL, Benoit CHARTÉ

Secrétaire de séance : M. Fabien GILLES

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
26/08/2024	26/08/2024	13	8	3	2

**DIA PARCELLE D 65 – D 443
7 RUE DE LA MAIRIE**

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue par Maître Audrey-Anne BRETON-NOUEL, Notaire à MER (Loir-et-Cher) pour l'immeuble cadastré **D 65 – D 443** situé au **7, Rue de la Mairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée **D 65 et D 443,**

✓ **AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A Marolles, le 4 septembre 2024

Isabelle SOIRAT,

Fabien GILLES



Secrétaire de séance

Signature numérique



